

Plateforme réformiste. Les sociaux-libéraux au sein du PS Suisse

Bulletin d'information no. 11 / 2021

Liebe Reform Plattform



Une année importante et décisive

Matthias Manz, Directeur de la plateforme réformiste, Aarau

Plus de mille personnes se sont inscrites sur le site internet de la plateforme réformiste depuis son lancement le 14 décembre 2016. Beaucoup expriment ainsi leur soutien à la voix sociale libérale au sein du PS Suisse. D'autres sont politiquement ou professionnellement intéressés par le sujet, ou veulent garder un œil sur la plate-forme.

Après quatre ans, le temps est venu de revoir le fonctionnement de notre mouvement. La plateforme réformiste a atteint son premier objectif. Elle est perçue et reconnue dans le PS et par les médias comme le courant social-libéral légitime de la social-démocratie. Les électrices et électeurs du PS sont heureux que cette plateforme existe et qu'elle propose des idées novatrices (par exemple **notre prise de position en faveur des PME**) ou des positions divergentes (par exemple **en matière de démocratie économique**).

La forme actuelle d'organisation en tant que plateforme libre, sans obligations ou droits offre l'avantage de la flexibilité et d'absence de bureaucratie. En revanche, elle comporte aussi des désavantages tangibles: manque de transparence et de légitimité, participation insatisfaisante des personnes intéressées.

Pour toutes ces raisons, la plateforme doit évoluer vers une association intitulée « Plateforme réformiste. Les sociaux-libéraux au sein du PS Suisse ». Le statut de membre permettra à ceux qui souhaitent promouvoir une politique sociale-libérale pragmatique au sein du PS de s'impliquer de manière structurée et de nommer un comité exécutif. A moyen terme, l'association doit être mieux ancrée dans les structures du PS. La direction du PS Suisse se félicite de la constitution formelle de la plate-forme. Elle gagne par ce biais un interlocuteur représentant le courant social-libéral de l'éventail de courants existant au sein du parti. **La réunion de création de l'association de la plateforme réformiste se tiendra le 19 juin 2021** - la tenue de la cérémonie de création dépendra de l'évolution de la pandémie.

Pour la plate-forme réformiste, 2021 est une année cruciale. C'est aussi une année importante pour bien d'autres raisons, et ce bulletin en reprend quelques-unes.

Erich Fehr revient sur la **gestion de la pandémie de Corona** à ce jour et évalue le rôle du PS comme étant positif. Il est plus critique à l'égard de la performance du Conseil fédéral et des gouvernements cantonaux.

La contribution d'Yvonne Feri reflète le cours des discussions publiques sur les **valeurs émotionnelles** et appelle à une approche mutuelle.

Daniel Jositsch se penche sur le scrutin populaire du 13 juin prochain. Le référendum a été saisi **contre la nouvelle loi fédérale contre les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)**. Cette loi est également controversée au sein du PS. Sur la base d'une pesée approfondie des intérêts entre lutte efficace contre le terrorisme et restriction de l'État de droit dans quelques rares cas, l'auteur justifie son approbation de la loi.

Je vous souhaite bonne lecture et de garder le moral.



COVID-19: Si l'aide économique n'arrive pas rapidement, la solidarité sera mise à mal et l'acceptation des mesures sera affaiblie

Erich Fehr, Maire de Bienne, membre de la groupe de direction

La pandémie de corona a frappé notre pays et nous tous de manière inattendue et dure. Le PS a été le seul parti à préconiser une ligne cohérente dès le départ, préconisant de manière résolue à la fois une politique sanitaire forte et une aide économique efficace pour les salariés et les entreprises. L'avenir de la crise du COVID-19 reste incertain tout comme ses conséquences économiques, personnelles et sociales à long terme.

Pour moi, il ne fait aucun doute que la protection de la santé et la prospérité économique ne sont pas opposées, mais vont de pair et doivent toujours être pesées avec soin. Dans l'ensemble, la Suisse a assez bien réussi à trouver une voie médiane qui tient compte des deux exigences. Ce que j'apprécie nettement moins, ce sont les tentatives de microgestion par ordonnances, ainsi que le climat de délation au moins partiellement toléré par l'État. Les habitants de notre pays sont, pour la plupart, des individus responsables qui comprennent l'essence des directives officielles et se comportent en conséquence. Dans ce contexte, un plus haut de niveau de confiance aurait pu être accordé à nos concitoyens responsables. Pourtant, depuis des décennies, la Suisse a bien réussi cette approche responsables dans de nombreux domaines sociaux et politiques.

«Il n'y a pas eu de scénarios pour la deuxième vague»

Une erreur évidente a été qu'après la fin du premier lockdown, la Confédération et les cantons n'ont pas accordé suffisamment d'attention à la planification d'urgence pour les vagues suivantes, alors qu'il était évident qu'il fallait s'y attendre. Cela a fait des ravages, et lors de la deuxième vague, il a fallu à nouveau recourir à l'instrument relativement primitif et à divers égards dommageable du verrouillage. Dans ce contexte, avec plus de préparation et plus de créativité, des approches complètement différentes auraient été possibles. En ma qualité de maire de Bienne, j'ai demandé avec mon conseil municipal une discussion avec le gouvernement cantonal de Berne le 1er juillet 2020. Ceci afin qu'il nous présente ses plans d'urgence en préparation d'une deuxième vague. Nous avons dû attendre six semaines pour obtenir un accusé de réception et une date de réunion n'a pu être trouvée qu'après les vacances d'automne (!). Lorsque la rencontre a finalement eu lieu, notre pays avait déjà été submergé par la deuxième vague et la pandémie était (une fois de plus) gérée en mode de vol à vue. Les scénarios de la deuxième vague, qui auraient pu nous intéresser, n'ont tout simplement pas existé et, comme nous l'avons tous appris douloureusement entretemps, celle-ci a pris sa revanche.

«Les faiblesses des responsabilités à petite échelle sont devenues plus qu'évidentes»

Le fédéralisme suisse et la forte dépendance au principe de subsidiarité sont normalement parmi les facteurs de succès de notre pays. En tant qu'homme d'exécutif au niveau communal, je ne dirais certainement jamais le contraire. Cependant, une pandémie mondiale n'est pas un cas normal et les limites et les faiblesses des responsabilités à petite échelle sont devenues très claires au cours des six derniers mois. Des gouvernements cantonaux réticents (par exemple Saint-Gall ou Argovie), qui n'étaient pas disposés à prendre les décisions sans doute nécessaires pour des raisons politiques ou, dans certains cas - pire encore - pour des raisons financières. À mon avis, en ce qui concerne l'aide économique, le canton de Berne a également été pendant longtemps trop avare et bureaucratique. En outre, il est impossible d'expliquer à la population pourquoi les restrictions peuvent être décidées par décret urgent alors que pour les mesures d'atténuation tout aussi nécessaires il faille passer par le processus législatif ordinaire. Ce sentiment répété de manque de soutien a, dans de nombreux cas, conduit au désespoir individuel et a affaibli la compréhension des mesures sanitaires nécessaires. La responsabilité en la matière n'est bien sûr pas exclusivement celle des cantons. La majorité bourgeoise du parlement fédéral s'est avec le refus de la « loi sur les loyers commerciaux » comporté d'une manière irresponsable et aveuglée par des positions idéologiques. Le PS en revanche, sous la direction de la nouvelle coprésidence, a toujours fait des demandes équilibrées et appropriées entre la protection de la santé et la sécurité économique et s'est battu en leur faveur avec détermination. La seconde et principale faiblesse du système fédéraliste était la cacophonie entre cantons en matière de mesures. Celles-ci ont tout simplement rendu impossible toute communication convaincante. Personne ne peut me convaincre comment, face à une pandémie mondiale, sur un territoire de seulement 40'000 km² et comptant 8,5 Mio. d'habitants vivant sur un territoire exigu il y ait tellement de disparités régionales justifiant des mesures divergentes (alors que l'État fédéral de Bade-Wurtemberg compte à lui seul environ 1.5 fois d'habitants). Ainsi, je pouvais faire mes emplettes à Bienne alors que cela m'était impossible à Granges, localité distante d'à peine 10 km : personne ne peut comprendre cela! Il est important d'en tirer les bonnes leçons, puis d'agir et de communiquer de manière homogène au niveau national la prochaine fois, même si cela doit gêner certains gouvernements cantonaux.

«Des perspectives claires et contraignantes sont nécessaires»

Actuellement, il manque une stratégie publiquement communiquée et compréhensible quant à la manière dont nous pourrions revenir à une vie plus ou moins normale en ce qui concerne le commerce, la gastronomie, la culture et le sport. Cela rend la deuxième vague plus insupportable que la première, même si nous en savons tous beaucoup plus sur les pandémies aujourd'hui qu'il y a un an. Mais ce sont aussi les moyens de subsistance et les emplois qui sont de plus en plus menacés chaque jour que les mesures se poursuivent. Par conséquent, des perspectives claires et contraignantes sont nécessaires, non seulement pour des raisons économiques et sociales, mais pour des raisons de santé psychique des individus. Bien sûr, il est vrai que le virus dicte le ton dans une large mesure, mais on aurait pu faire beaucoup plus si l'on avait investi plus d'énergie dans les plans d'urgence et les scénarios après la première vague. Mais ce n'est pas non plus une perspective que de donner l'impression que la fermeture du commerce de détail, de la gastronomie, de la culture et des sports pourrait durer jusqu'au milieu de l'année. Les habitants de notre pays ne soutiendront pas une telle perspective, car beaucoup d'entre eux n'en peuvent tout simplement plus et la cohésion sociale et la stabilité du pays seraient alors mis en péril. La Confédération et les cantons doivent maintenant formuler rapidement une feuille de route contraignante pour sortir de l'impasse afin de nous ramener plus ou moins à la normalité dans de nombreux domaines d'ici au début de l'été. Pour ce faire, je placerais le curseur plus particulièrement sur une protection ciblée pour les personnes particulièrement à risque plutôt que sur des restrictions générales affectant tout le monde.



Mon appel: se rapprocher plutôt que de s'éloigner les uns des autres

Yvonne Feri, Conseillère nationale, membre de la groupe de direction, Wettingen

Les discussions de ces dernières semaines sur le suffrage féminin, le langage inclusif et l'utilisation de stéréotypes ont montré une chose : Nous sommes tout sauf uni(e)s. Pour ma part, je corrige aussi régulièrement mais poliment mes semblables lorsque des femmes sont oubliées, que des termes et des déclarations racistes, sexistes ou stéréotypés sont prononcés. Pour moi, c'est une évidence.

Nous „personnes de gauche“ sommes divers. Pourtant nous partageons des valeurs et un sentiment du vivre ensemble communs. Pourtant, nous aimons aussi rester entre nous et confirmer nos visions du monde soi-disant correctes et justes. Chacun connaît les argumentaires des autres. Ceux-ci ne diffèrent généralement que par des nuances. En bref, le groupe au sein duquel nous faisons de la politique et débattons de ces sujets est souvent très homogène.

Quand on écoute les conversations dans la rue, il devient rapidement évident que ce qui s'y dit est très éloigné de ce dont nous discutons "entre nous". Un langage équitable entre les sexes, une distinction entre racisme positif et négatif, des affiches sexistes, des stéréotypes, etc. sont autant de questions sur lesquelles nous essayons de sensibiliser les gens afin de changer quelque chose. Mais la question est de savoir comment traiter les personnes dont la vie quotidienne et la réalité de la vie sont différentes ?

De nombreuses familles financièrement plus faibles défavorisées ne se soucieront pas de savoir si la lettre aux parents concernant le paiement du camp de ski était bel et bien rédigée en fonction du genre. Ces familles font face à des préoccupations quotidiennes plus pressantes, plus prioritaires et plus existentielles que nos discours complexes, par exemple, sur l'utilisation correcte du langage inclusif. Bien sûr, ces questions ne doivent pas rester indifférentes, jamais. Néanmoins, nous devons tenir compte de la réalité de la vie lorsque nous essayons de communiquer hors de notre cercle restreint.

Ensemble!

Nous devons débattre de ces sujets ensemble, en matière d'utilisation du langage inclusif et l'utilisation des stéréotypes. Il n'est pas possible que le racisme positif soit facilement utilisé et largement accepté. Nous, les Suissesses et Suisses, ne mangeons pas toutes et tous du fromage, ne faisons pas de randonnées en montagne et ne sommes pas toutes et tous ponctuels. Des clichés généralisants sont toujours difficiles et jamais corrects, que ce soit dans un sens positif ou négatif. De telles déclarations sont rarement faites consciemment. Néanmoins, elles doivent être débattues, expliquées et corrigées afin d'en améliorer la compréhension.

Nous portons tous la responsabilité d'avoir encore à tenir cette discussion si fondamentale en 2021. Que ce soit un proverbe accepté dans le cercle amical sur le côté petit-bourgeois du voisin ou d'une remarque irréfléchie durant un débat. Il s'agit d'une négociation constante et d'un processus d'adaptation du langage et de sa perception. Ne condamnons pas les gens, mais essayons d'apprendre et de comprendre davantage leurs motivations afin de les faire réfléchir et de les accompagner dans un processus de réflexion. Je fais appel à vous, à moi, à nous : impliquons tout le monde dans la discussion sur un pied d'égalité et avec décence - alors nous aurons le plus de succès.



Entre Etat de droit et lutte contre le terrorisme – La nouvelle loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

Daniel Jositsch, Conseiller aux Etats, membre de la groupe de direction, Stäfa

Les sanctions répressives du droit pénal entrent en jeu lorsqu'une infraction pénale a été commise. Dans l'idéal, les délinquants potentiels sont même dissuadés de commettre le crime par la menace d'une sanction. Cependant, cet effet préventif du droit pénal n'est guère efficace dans le cas des auteurs d'actes terroristes. Des instruments préventifs tels que

la nouvelle loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) sont donc nécessaires. Cependant, la résistance à cette disposition s'organise du fait que l'utilisation d'instruments préventifs n'est basée que sur la suspicion.

La Suisse n'est pas considérée comme une cible prioritaire pour les attaques terroristes. Il n'en demeure pas moins que même une cible non prioritaire reste néanmoins une cible possible. Le désir de se protéger contre des actes aussi atroces est légitime et compréhensible. Les incidents survenus dans les pays voisins montrent que le danger se situe dans le voisinage immédiat de notre pays et qu'il émane moins d'organisations que d'auteurs individuels radicalisés.

Le droit pénal arrive-t-il trop tard ?

Les attentats terroristes constituent régulièrement des infractions pénales graves telles que le meurtre, les lésions corporelles, etc. et seront poursuivis en conséquence par les autorités pénales. Toutefois, ces derniers n'entrent en jeu qu'une fois que l'infraction a déjà été commise. En outre, le droit pénal a idéalement aussi un effet préventif : un délinquant potentiel s'abstenant de commettre un acte criminel par crainte des conséquences. Cet effet préventif fait régulièrement défaut dans le cas des délinquants à motivation terroriste. Ils sont radicalisés, très motivés, et ne se soucient ni de leur propre sort ni des conséquences de l'acte. Si nous voulons prendre des mesures contre ce type d'auteurs, nous avons besoin de plus que des mesures de droit pénal, car celles-ci arrivent clairement trop tard.

Les mesures de droit policier arrivent-elles trop tôt ?

Les mesures de droit policier permettent de prendre des mesures contre les auteurs potentiels contre lesquels il existe un soupçon avant même qu'un crime éventuel n'ait été commis. Le problème est évident : un soupçon - même s'il est fondé - n'est en fin de compte rien d'autre qu'une conjecture, il n'y a tout simplement pas de certitude. Des mesures correspondantes sont ainsi imposées aux personnes contre lesquelles il n'existe guère plus que le soupçon d'avoir perpétré des actes terroristes. La loi sur la police arrive donc pour ainsi dire trop tôt.

La nouvelle MPT: une danse sur un volcan

La nouvelle MPT essaie de créer un équilibre. Tout d'abord, elle prend le pari d'entrer dans le domaine de la prévention, car sans elle, une lutte efficace contre le terrorisme n'est pas possible. Y renoncer signifierait que les autorités devraient se tenir prêtes et regarder, de manière passive, les auteurs présumés se radicaliser et se préparer à commettre des actes sans pouvoir intervenir. Cependant, comme la lutte préventive contre le terrorisme est un sujet sensible du point de vue de l'État de droit, la loi MPT prévoit diverses restrictions et mécanismes de contrôle : Le principe de subsidiarité s'applique ; il faut donc toujours choisir la mesure efficace la plus légère. En outre, les mesures sont limitées dans le temps et il existe un ensemble d'instruments bien développés pour les ordonner et les réviser.

Deux points en particulier ont donné lieu à des critiques: D'une part, il s'agit de la mesure la plus stricte, le confinement dans une habitation. Cette mesure n'est pas une détention préventive, mais une sorte d'assignation à résidence détendue. Il est donc, à mon avis, également compatible avec la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), mais cela est controversé. En effet, la personne concernée n'est pas simplement assignée à résidence, mais peut la quitter pour des raisons impératives. Il s'agit de raisons médicales ou familiales, de l'exercice d'une activité professionnelle ainsi que de la religion ou de la fréquentation d'un établissement d'enseignement. La loi stipule en outre que la vie sociale de la personne surveillée ne peut être limitée que dans la mesure nécessaire. Enfin, la mesure est limitée à trois mois et ne peut être prolongée qu'au maximum deux fois, chaque fois pour trois mois supplémentaires. D'autre part, on critique le fait que les mesures MPT peuvent également être ordonnées à l'encontre des mineurs. Cela semble effectivement exagéré. Dans la pratique, il y a très peu de délinquants mineurs, mais ceux-ci ne sont pas moins dangereux. Pour eux les mesures préventives en question devraient être utilisées afin de protéger la population.

La MPT est-elle la quadrature du cercle?

Le dilemme ne peut donc être résolu: Si nous voulons rester dans la zone protégée par la Constitution, nous devons renoncer aux mesures préventives. Cela nous laisserait par contre en face d'un système lacunaire de protection contre le terrorisme. De fait, la proposition MPT est conçue de telle manière que les mesures correspondantes ne seront appliquées que dans les cas individuels pour lesquels il existe un soupçon concret. En particulier, la mesure la plus critiquée - l'assignement à résidence - n'est considérée qu'en dernier recours, en cas de danger accru et seulement pour une durée déterminée. Or, c'est précisément la disposition à laquelle on ne peut renoncer dans le cadre d'une lutte efficace contre le terrorisme. Si, dans un cas particulier, une menace concrète existe et qu'elle peut être prouvée, il devrait être possible, en dernier recours et afin de protéger la population, d'ordonner que le délinquant soit écarté de manière appropriée. Ceci s'applique aussi aux mesures à l'encontre des délinquants juvéniles.

La quadrature du cercle ne peut donc être réussie. Il est donc juste que le peuple puisse voter sur cette proposition de loi, car il s'agit de mettre en balance l'État de droit et la protection contre le terrorisme. À mon avis, il n'y a pas ici à choisir entre le bien ou le mal; ce que le peuple devra décider est plutôt dans quelle mesure il est prêt à accepter certaines restrictions à l'État de droit en échange d'une meilleure protection de la sécurité de tous même si c'est au prix de restrictions aux droits constitutionnels.

Si vous ne voulez plus recevoir nos e-mails (info@reform-sp.ch), vous pouvez vous désabonner **ici** sans frais.

info@reform-sp.ch